

DOSSIER DE RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français âgé de 16 ans révolus doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, dans les trois mois qui suivent son seizième anniversaire.

Le recensement militaire en mairie permet à l'administration de convoquer le jeune pour la Journée Défense et Citoyenneté qu'il devra accomplir. Il déclenche également l'inscription automatique de l'intéressé sur les listes électorales dès ses 18 ans.

Cette démarche peut être réalisée par le jeune seul ou accompagné de son/ses parent(s). Son représentant légal peut également l'effectuer à sa place.

Les pièces et le formulaire de renseignements complété doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : etatecivil@la-chapelle-st-luc.eu. Un rendez-vous sera ensuite proposé pour la signature de l'attestation de recensement.

Si l'envoi par mail n'est pas possible, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du service État Civil de la mairie pour le dépôt des pièces et la signature de l'attestation, par téléphone au 03.25.71.34.34 ou en ligne sur le site internet de la Ville.

Un mois après la fin du trimestre au cours duquel le jeune a effectué son recensement, il pourra s'inscrire sur le site «Ma JDC» afin de recevoir en ligne sa convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté et suivre son dossier.

La convocation à la JDC intervient dans un délai de 10 à 13 mois après le recensement.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport du jeune à recenser, en cours de validité
- Livret de famille (page des parents et de l'enfant à recenser)
- À défaut du livret de famille, copie intégrale de l'acte de naissance du jeune, datant de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (loyer, gaz, électricité...)
- Fiche de renseignements complétée

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PERSONNE À RECENSER :

NOM: _____

PRÉNOMS: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

LIEU DE NAISSANCE: _____

ADRESSE: _____

N° DE TÉLÉPHONE: _____

ADRESSE MAIL: _____

DERNIER DIPLÔME OBTENU: _____

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSION: _____

NOMBRE DE FRÈRES ET SŒURS: _____

POUR LES BINATIONAUX, 2^e NATIONALITÉ: _____

SITUATION DE HANDICAP OU MALADIE INVALIDANTE : oui non

PARENTS :

	PÈRE	MÈRE
NOM		
PRÉNOM		
NATIONALITÉ		
ADRESSE MAIL		

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de réaliser toutes les opérations nécessaires pour la production, l'envoi, le suivi et la remise des livrets de famille. Ces données sont strictement réservées aux besoins des services de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Elles seront conservées pendant 5 ans. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.